

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal
du 23 Aout 2022**

Délibération N° : 20220823-06

OBJET : Attribution du Marché de Maîtrise d'Oeuvre pour la réalisation des travaux de mise en conformité des captages sur la commune historique de Ristolas.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois d'aout, le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Abriès-Ristolas, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 17 Août 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

BOURCIER Florian – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – LACROIX Charles – RIBOT Philippe – TENOUX Nicolas – BUES Florent – GAUCHE Joël – ROUX Pauline.

POUVOIRS : 2

LEPAS Dominique a donné pouvoir à GAUCHE Joël - AUDIER-MERLE Carine a donné pouvoir à BOURCIER Florian.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT.

Monsieur le Maire expose que la consultation des entreprises dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de mise en conformité des captages sur la commune historique de Ristolas a été organisée entre le 28 juin et le 29 juillet 2022. Ce marché comprend un seul lot :

- Lot unique : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de mise en conformité des captages sur la commune historique de Ristolas.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 Août 2022, a étudié l'ensemble des offres soumises et a proposé de retenir l'entreprise SAS ANTEA FRANCE – ANTEA GROUP, offre la moins disante.

Le Maire propose de retenir le choix suivant (entreprise la moins disante) :

- Lot unique – SAS ANTEA FRANCE – ANTEA GROUP – Montant du marché : **13 300.00 € HT**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

CONSIDERANT la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,

APPROUVE la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et du Maire,

ATTRIBUE le marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de mise en conformité des captages sur la commune historique de Ristolas à l'Entreprise SAS ANTEA FRANCE – ANTEA GROUP,

CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'entreprise retenue,

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant au marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de mise en conformité des captages sur la commune historique de Ristolas.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture

